



AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **WE du Li Bia Bouquet**
Dates : **Le 08 septembre 2018 régates Ponant**
Le 09 septembre 2018 régates D5
Lieu : Les régates se dérouleront sur le plan d'eau de la Meuse.
Entre l'île de Dave et l'écluse de Tailfer
Autorité Organisatrice : **Cercle de Voile de Dave (CVD) Péniche Titine II**
Rue du Rivage 5100 DAVE

La mention « (DP) » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 La régates est régie par les règles telles que définies dans les Règles de Courses à la Voile 2017-2020.
- 1.2 Les prescriptions de l'autorité nationale (Belgian Sailing) s'appliquent à tous les concurrents.
- 1.3 Selon la RCV 87, les règles de classes sont applicables.
- 1.4 L'annexe P est d'application
- 1.5 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE.

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.
La publicité pour le tabac est interdite en Belgique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régates est ouverte à tous les bateaux de la classe « PONANT » le 08/09/2018

La régates est ouverte aux dériveurs de la classe D5 le 09/09/2018

Samedi 08 septembre 2018

10h30 : Inscriptions.

Droit d'inscription : 10€ par bateau

13h30 : mise à disposition du comité
Courses à suivre.

Pas de départ après 17heures.

Dimanche 09 septembre 2018

09h00 : inscriptions

Droit d'inscription : 10€ par bateau

10h30 : mise à disposition du comité.
Courses à suivre.

Pas de départ après 16h00

16h30-17h00 : Résultats et remise du
Challenge LBB

Les compétiteurs doivent détenir une licence de navigation valide, comme requis par leur fédération et faire partie de leur association de classe.

Une autorisation parentale pour les mineurs

Le programme et les horaires peuvent être modifiés par l'autorité organisatrice dans les instructions de courses.

4 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course sont publiées sur le site de du club : www.cvdave.be et seront affichées au secrétariat de course.

5 PARCOURS

Les parcours seront affichés au secrétariat du club.

6 CLASSEMENT

Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.

Le règlement du challenge Li Bia Bouquet pour la classe Ponant.

Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de 4 courses.

7 PRIX

Le Challenge « **Li Bia Bouquet** » sera attribué au club ayant obtenu le plus grand nombre de points au cours des 2 jours de régates.

9 EVENEMENTS SOCIAUX

Samedi 08 septembre 2018

18h30 : Apéritif « Li Bia Bouquet »

19h00 : Souper de l'amitié Cévédienne organisé par le « Young team » du CVD : 15€

Réservation souhaitée pour le 01 septembre 2018

Mail de réservation : accueil@cvdave.be

Dimanche 09 septembre 2018

Break midi : pain/ saucisse : 3,50 €

Vers 16h30-17h00 : Les résultats seront suivi du traditionnel
« buffet douceurs » .

10 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Visitez notre site : www.cvdave.be

